

LETTRE
TRIMESTRIELLE

N° 14

ISSN : 1158-016 X



ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES
7, IMPASSE CHARTIÈRE - 75005 PARIS
TEL 01 43 26 84 62 FAX 01 43 26 81 73
36-15 LUDOTEK

OCTOBRE
NOVEMBRE
DECEMBRE
1996

ÉDITORIAL

Le rapprochement de deux mondes des métiers du jouet - celui des industries et celui des ludothèques - s'est réalisé grâce à la détermination et à la passion qui animent J.J.Syoen, président de Ludoland et membre de notre conseil d'administration. Cette reconnaissance réciproque s'est concrétisée le 5 Novembre 1996 par la **signature d'une convention de partenariat** (texte en page 3) **entre la Fédération Française des Industries du Jouet présidée par Monsieur Berchet et l'ALF.** Un certain nombre d'entre vous ont déjà manifesté leur satisfaction à ces nouveaux liens. Dans quelques jours débutera le Salon International du Jouet et, à cette occasion, nous aurons tous l'occasion d'établir de nouveaux contacts avec les fabricants.

Les domaines de compétences sont différents et complémentaires. Sachons être à l'écoute dans le plus grand respect de ce que nous sommes les uns et les autres. C'est à ce prix que ce partenariat sera efficace ; les premiers bénéficiaires en seront les enfants.

Quelques temps après la signature de cette convention était célébré **l'anniversaire de la ratification de la convention des droits de l'enfant.** Ne sommes nous pas tentés de penser que ce texte concerne en priorité les enfants vivant dans les pays sous-développés ou en voie de développement ? Or il touche vraiment tous les enfants. Nous pouvons lire dans l'art. 31 « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, **de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge,** et de participer librement à la vie culturelle et artistique ».

Même si au regard des autres points de la convention, cet article ne revêt pas un caractère vital pour l'enfant, nous, ludothécaires, pouvons en apprécier tout le sens ainsi que l'exigence quotidienne que nous impose sa présence dans cette convention. Par nos contacts quotidiens avec des enfants de tous âges, de toutes conditions



MESSIEURS ABOAF ET ROLLET (FIJ) ET MESDAMES JULIOT ET GINGUENE (ALF)

sociales, de cultures variées, nous savons combien le jeu est indispensable à la construction des hommes et des femmes de demain.

Si ces deux conventions ne semblent pas avoir de lien direct, il est bon de savoir qu'un code de déontologie concernant principalement le travail des enfants et celui sous contrainte a été adopté par la Fédération des Industries du Jouet.

« C'est un engagement important qui fait face aux problèmes liés à la délocalisation. Un engagement que les adhérents de la FIJ vont avoir à prendre et à faire respecter par leurs fournisseurs et leurs sous-traitants »*.

Le Samedi 25 Janvier 1997 se tiendra notre Assemblée Générale annuelle. J'espère que nous aurons le plaisir de nous y retrouver nombreux. C'est un moment important de la vie de notre association.

En vous souhaitant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, recevez mes sincères amitiés. ♦

**La Présidente
Roselyne JULIOT.**

* extrait de la lettre d'information de la FIJ Jouet industries

SOMMAIRE

SOMMAIRE

- 1 **ÉDITORIAL**
- 2 **CONVENTION FIJ / ALF**
- 3 **PAROLES**
La signature de la Convention FIJ / ALF par Florence Ginguéné
Ludothèques et fabricants par Jean-Jacques Syoen
- 5 **PLEINS FEUX SUR LES LUDOTHÈQUES**
La Région Rhône-Alpes
- 8 **FORMATION**
Université d'Été des Ludothécaires 96
extraits de l'intervention de Michel Manson
- 11 **SÉLECTION, ANNUAIRE**
A jouer, A voir, A lire
- 12 **INFOS, BULLETIN D'ADHÉSION**
Les logiciels jouent le jeu, Salon du jouet 97, dates à retenir

C.A 96

Présidente
Vice Présidente
Secrétaire
Secrétaire Adjointe
Trésorier
Trésorière Adjointe
Membres

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Roselyne Juliot
Florence Ginguéné
Françoise Soulat
Madeleine Haguet
Yves Roig
Liliane Blais
François Briançon, Annie Chiarotto, Claude Frigiotti,
Marguerite Gille, Yvonne Hilaire, Marie-Dominique Martin,
Dominique Montjoie, Jean-Marie Nazarenko, Nelly Pasquier,
Jocelyne Prévéral, Jean-Jacques Syoen, Danielle Villepoux.

ALF

LA LETTRE

Editeur

ALF
Association des Ludothèques Françaises
7, Impasse Chartière - 75005 Paris
Tél : 01 43 26 84 62 - Fax : 01 43 26 81 73 - Serveur : 36.15 LUDOTEK
Roselyne Juliot
Marina Bonsch
Sylvie Blum
IRPEX / 16, rue du Pré Saint-Gervais 93500 - Pantin

Directrice de la Publication
Rédaction
Conception graphique, PAO
Photogravure, Imprimerie



Lors du Salon LUDOLAND à Angoulême en Novembre dernier, une convention de partenariat a été signée entre la Fédération Française des Industries du Jouet (FIJ), présidée par Jean-Louis BERCHET, et l'Association des Ludothèques Françaises représentée par sa présidente Roselyne JULIOT. Il est important que chaque ludothèque adhérente à l'ALF se sente partie prenante de cette convention et œuvre par son professionnalisme et son enthousiasme à favoriser, développer et améliorer les relations avec les fabricants.

CONVENTION ENTRE LA FEDERATION FRANCAISE DES INDUSTRIES DU JOUET ET L'ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES

L'objectif commun de la Fédération Française des Industries du Jouet (FIJ) et de l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) est de favoriser les échanges entre ces deux organisations pour le développement de la profession du jeu et du jouet en France.

Dans cet esprit, il est prévu :

- 1- de soutenir la promotion des ludothèques auprès des enfants, des institutions et des médias.
- 2- d'organiser des séances de formation et d'information sur des thèmes d'actualité définis au préalable.
- 3- de sensibiliser les industriels aux activités des ludothèques et réciproquement, d'organiser des visites d'entreprises pour les adhérents ALF.
- 4- de diffuser, par la FIJ tout document sur les ludothèques et par le réseau ALF toute information sur la FIJ et ses adhérents.
- 5- de participer à des réunions de travail pour mieux identifier le marché des ludothèques en France.
- 6- de mener des actions communes promotionnelles auprès du consommateur.
- 7- de favoriser des rencontres annuelles pour le bon déroulement de ce partenariat.

Cette convention a pris effet le 5 Novembre 1996, pour une durée d'un an.
Un premier bilan sera dressé en fin de période, au cours duquel il sera examiné les possibilités de renouvellement et d'évolution.

LA RUBRIQUE PAROLES OUVRE SES COLONNES À DES BILLETS D'HUMEUR, DES RÉCITS D'EXPÉRIENCES, DES RÉFLEXIONS... SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS. ENVOYEZ-NOUS VOS TEXTES.

CONVENTION ALF FIJ

PAR FLORENCE GINGUENE,
RESPONSABLE DE LA LUDOTHÈQUE DE
VILLEBON-SUR-YVETTE ET VICE-PRÉSIDENTE DE
L'ALF.

Ludoland 94 avait déjà permis aux ludothécaires présents une première rencontre avec des fabricants dans un cadre où ils sont plus disponibles que lors du Salon du Jouet.

Des relations, toujours entretenues depuis, s'étaient alors amorcées ; certains de ces contacts avec les fabricants ayant fait l'objet de manifestation autour du jeu ou de tests de jouets.

Le désir d'un rapprochement et d'une coopération entre ludothèques et fabricants existait sans que soit donnée l'occasion d'officialiser ces relations. C'est maintenant chose faite grâce à la signature de cette convention.

Les membres du CA et du Bureau, représentant les 338 ludothèques adhérentes à ce jour, ont pris l'engagement de faire connaître le rôle des ludothèques et leur fonction aux industriels du Jouet et réciproquement. Notre partenaire met à la disposition de l'ALF ses canaux médiatiques afin de diffuser des informations sur les ludothèques.

En présence d'une matière première commune, le Jouet, et de ses principaux utilisateurs, les Enfants, il paraissait indispensable d'arriver à allier nos savoir-faire pour ajuster l'offre des fabricants à la demande des consommateurs, les ludothécaires étant des relais privilégiés. En tant que vrais professionnels de l'enfance leur rôle de conseil est reconnu et les industriels du Jouet l'ont maintenant bien compris et apprécié à sa juste valeur.

Le cadre des relations est fixé de part et d'autre. A nous ludothécaires de veiller à respecter l'image de professionnalisme que l'on nous accorde désormais et à montrer la nécessité de cette collaboration.

RELATIONS LUDOTHÈQUES-FABRICANTS

PAR JEAN-JACQUES SYOEN,
PRÉSIDENT DE LUDOLAND.

Monsieur Jean-Louis MICHAUD-SORET a tenu dans la dernière lettre ALF des propos très flatteurs à l'égard de LUDOLAND.

LUDOLAND, qui est à la fois un espace ludique, un outil de formation, doit devenir un lieu d'échange et de réflexion, et tout particulièrement un point de rencontre entre les ludothécaires et les professionnels du Jouet.

Avec le Carrefour de l'Enfance, nous proposons depuis 1993 un espace où les uns et les autres, s'ils en ont la volonté, peuvent se retrouver et échanger. Ces secteurs qui travaillent pour l'enfant ont encore du mal à se rejoindre et à travailler ensemble. Depuis quelques années, l'évolution va cependant dans le bon sens : les ludothécaires sont plus ouverts et sensibles aux contraintes économiques ; les industriels du jeu et du jouet intègrent de plus en plus la nécessité d'écouter, de prendre en compte ce qui se passe dans les ludothèques.

A ce jour, on n'a pas pu mesurer avec précision le poids économique des ludothèques, mais est-ce bien le plus important ? Ne doit-on pas prendre en considération les rôles de prescripteur, d'observateur privilégié et compétent des personnels de ludothèques ? Ne doit-on pas réfléchir sur le champ d'observation extrêmement riche que peut être une ludothèque ?

Les ludothèques ne doivent pas devenir systématiquement des espaces tests pour les entreprises, mais il s'agit simplement d'admettre et de prendre en compte les informations que l'on peut recueillir auprès des ludothécaires.

Notre travail, à travers la démarche entreprise à Angoulême, est de considérer que l'information et la réflexion doivent être canalisées et exploitées de sorte qu'elles puissent nourrir une recherche pluridisciplinaire autour de l'enfant, avec des résultats utilisables à la fois par les entreprises et par les institutions à caractères culturels et socioculturels dont font partie les ludothèques.

Avant d'en arriver là, il faut commencer par systématiser ce qui se fait au hasard des rencontres, des affinités personnelles et des circonstances. La convention signée à LUDOLAND est un premier pas dans cette voie. ♦

PLEINS FEUX SUR LES LUDOTHEQUES DE LA REGION RHONE-ALPES

La Lettre ALF - N°14 - Oct / Nov / Déc 1996

La région Rhône-Alpes, c'est :
5 250 701 habitants (I.N.S.E.E. 1990)

et 8 départements :

L'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère,
la Loire, le Rhône, la Savoie et la
Haute-Savoie.

105 LUDOTHEQUES:

- **4 ludothèques dans l'Ain :**
Bourg-en-Bresse, Bage le Chatel,
Civrieux en Dombes et Miribel.
- **4 ludothèques en Ardèche :**
Annonay, Largentière, Villeneuve de
Berg et Aubenas.
- **3 ludothèques dans la Drôme :**
Valence, Romans et Montélimar.
- **40 ludothèques en Isère :**
12 à Grenoble, St-Egrève,
6 à Echirolles, St-Joseph de Rivière,
Rives, Roussillon, St-Marcellin,
Seyssinet-Pariset, Vienne, Vizille,
Bourgoin-Jallieu, Eybens, Sassenage,
Domene, Le Versoud, Vif, Voiron,
Pontcharra, St-Maurice l'Exil,
Fontaine, St-Hilaire du Touvet,
St-Paul de Vars, Le Pont de Claix
et Crolles.
- **16 ludothèques dans la Loire :**
4 à St-Etienne, Boen, Chazelles,
Charlieu, 2 à Roanne, La Pacaudière,
La Grand' Croix, La Talaudière,
Montbrison, 2 à Rive de Gier et
Genilac.
- **20 Ludothèques dans le Rhône :**
6 à Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-
Velin, Rillieux-la-pape, Tarare, St-
Fons, 2 à Venissieux, Thizy,
Craponne, Francheville, Solaize,
Villefranche, Oullins et St-Germain.

- **7 ludothèques en Savoie :**
2 à Chambéry, 2 à Albertville,
St-Jean de Maurienne, Moutiers et
Bourg-St-Maurice.
- **11 ludothèques en Haute-Savoie :**
Annecy, Bonneville, St-Julien en
Genevois, Thonon-les-Bains,
Gaillard, Copponex, Chamonix,
Thorens, Viry, Evires et Thônes.

La région Rhône-Alpes est très étendue et peu homogène géographiquement ; elle pallie ces handicaps par un dynamisme très important favorisé par une population jeune. On y trouve aussi bien de très grosses agglomérations comme Lyon ou Grenoble au sein desquelles se sont développées des structures un peu atypiques mais qui servent de « relais » pour les autres ludothèques de la région, et des intercommunalités regroupant des villages enclavés. Ces derniers mettent en place des modes de fonctionnement nouveaux qui correspondent spécifiquement à leurs besoins en fonction des moyens humains et matériels dont ils disposent. Malheureusement, d'une façon générale, les ludothécaires se plaignent d'une politique budgétaire qui tend à réduire les moyens financiers alloués à leur structure - parfois au péril de la structure elle-même - alors que la demande de la part des familles est en constante augmentation.

Il faut saluer l'organisation de festivals ou de quinzaines du jeu, d'expositions et également le travail - déjà mis en place ou en projet - effectué en collaboration avec des professionnels de la petite enfance (Assistants maternelles, PMI, crèches, écoles maternelles) qui sont particulièrement demandeurs d'animation et de formation pour tout ce qui a trait au jeu.

L'ALF Rhône-Alpes a été créée le 15 Juin 1995 à Crolles. Son bulletin d'information s'appelle ALFRAID (Association des Ludothèques Françaises Rhône-Alpes Info et Découverte). La dernière assemblée générale de l'association a eu lieu le 12 Octobre 1996. Elle a été l'occasion de lancer un projet d'envergure sur toute la région : la Fête du Jeu le 22 Mars 1997. Cette journée « portes ouvertes » est destinée à mieux faire connaître les structures localement sans forcément organiser des animations exceptionnelles mais en utilisant ce qui existe déjà

DE LA REGION RHONE-ALPES PLEINS FEUX SUR LES

PLEINS FEUX SUR LES LUDOTHEQUES DE LA REGION RHONE-ALPES



dans les ludothèques. Un programme départemental et régional est actuellement en cours d'élaboration.

LE LIEVRE ET LA TORTUE D'AUBENAS (07)

La ludothèque associative d'Aubenas a hérité du nom du fabuleux jeu de Ravensburger et affiche ainsi son attachement au droit à la différence : « que l'on soit un lièvre ou un tortue, on peut trouver son compte à la ludo ! ».

Les 13 000 albenassiens bénéficient d'une ludothèque depuis 1995 et déjà l'acquisition d'une mezzanine a permis d'augmenter la superficie du local (3 pièces, 80m²).

L'informatisation de la ludothèque devrait encore améliorer les conditions de travail ! La ludothécaire, qui est désormais salariée à temps complet, est aidée par un CES à temps partiel ainsi que par des stagiaires, ce qui permet l'accueil de collectivités. Une fois par an, une intervention est prévue auprès des assistantes maternelles et des travailleuses familiales.

Des ateliers de fabrication de jeux sont également proposés régulièrement pendant les séances de jeu sur place.

LA LUDOTHEQUE MUNICIPALE DE ROMANS (26)

L'Espace de Jeux-Ludothèques de Romans a été fondé en 1986 à l'instigation d'une pédiatre qui occupait la fonction d'élue de la Petite Enfance. C'est une des structures d'animation du Centre Communale d'Action Sociale de la Ville de Romans (33 000 habitants). Implantée dans le Quartier de la Monnaie, elle bénéficiera dès la fin des travaux en cours, au printemps 1997, de locaux spacieux (200 m²). La ludothèque, animée par 5 salariés et un stagiaire du Service National Ville, dispose d'un stock de plus de 1 500 jeux. Le public est accueilli pour le jeu sur place le mercredi (190 familles concernées) et pour les prêts deux autres jours de la semaine (75 familles concernées). Les classes, structures petite-enfance ou structures éducatives ainsi que les centres de loisirs de Romans sont accueillis

sur rendez-vous mais des animations sont également proposées dans les collectivités (écoles, PMI) ainsi que des « animations jeux » dans la salle d'attente des médecins pédiatres du Centre de Santé Mutualiste du quartier de la Monnaie.

Pendant l'été, des animations Jeux et Livres sont réalisées en partenariat avec le personnel de la bibliothèque aux pieds des immeubles et sur « les pelouses ».

LA MAISON DE L'ENFANCE BACHELARD (38)

Avec plus de 900 jeux et jouets référencés, la ludothèque de la Maison de l'Enfance Bachelard est la plus importante du département de l'Isère. La Maison de l'Enfance est située au Sud-ouest de Grenoble au sein de la Cité Paul Mistral. C'est une Association Loi 1901 composée pour moitié de parents. Elle emploie une équipe d'animateurs professionnels qui organisent des activités pour les enfants de 3 à 14 ans pendant les temps de loisirs mais également durant le temps scolaire en relation avec les écoles.

En 1989, la Maison de l'Enfance crée une ludothèque-prêt de jeux parallèlement aux autres activités.

En 1990, les ateliers du soir sont supprimés et la ludothèque est ouverte en accueil et jeu sur place : il s'agit de « l'Espace Ludo ».

En 1996, cet Espace représente : 240m², 90 enfants présents chaque soir d'ouverture, 60 familles utilisatrices du prêt de jeux. Plus de 50% de 5-14 ans du quartier sont inscrits à la ludothèque. Le prêt aux collectivités, ouvert depuis 1994, est utilisé par de nombreuses structures ou associations : Maisons des jeux de Grenoble, l'Ecole Montessori, les M.J.C... Plusieurs associations ou organismes de formation du département et de la région utilisent la ludothèque comme espace ressource : location de jeux, de panneaux d'exposition, recherches pédagogiques.

L'Espace Ludo entretient des rapports quotidiens avec « la Petite Ludo ». Cette structure est issue de la commission petite enfance du quartier et coanimée par la directrice de la halte-garderie et l'animatrice « prévention petite enfance ».

L'animatrice responsable de l'Espace Ludo a

activement participé à la création de l'Association Régionale ; elle en est actuellement la présidente.

LA JARILLE (42)

Pour la première fois depuis sa création en 1992, la ludothèque La Jarille a organisé à St-Etienne le Festival du « Savoir-Jouer » au printemps 96.

Il s'agissait de faire découvrir aux plus grands une structure qui est déjà quotidiennement utilisée par les maternelles dans le cadre d'une action menée avec la Maison de quartier.

La ludothèque, qui compte un parc de 450 jeux et jouets, s'étend sur 2 salles de classe qui lui sont réservées (140m² en tout). Le responsable de la ludothèque est aidé cette année par 2 détachés du contingent et une dimension « formatrice » en direction des enseignants est mise en place.

QUAI DES LUDES (69)

Quai des Ludes est une ludothèque un peu atypique qui, malgré tout, a la prétention d'être une vraie ludothèque, avec des fonctionnements très classiques dans ses secteurs d'accueil de familles et de prêt de jeu aux collectivités.

En 1973, une Joujouthèque est créée ; elle devient ensuite Centre Pédagogique du Jouet (CPJ) puis Centre Jeux Jouets (C2J).

Depuis 1993, cette structure associative s'appelle « Quai des Ludes ». Située sur la presqu'île Iyonnaises, cette structure est également centre de formation (9 stages annuels proposés) et de recherche.

Depuis 1992, les ludothécaires de Quai de Ludes réfléchissent tout particulièrement aux jeux et aux jouets pour personnes handicapées, enfants ou adultes. Tous les jeux et jouets « grand public » sont passés au filtre d'une analyse qui permet de mettre en évidence leurs qualités. Cette sélection d'une centaine de produits est proposée sous le nom de Handilud.

LES GALOPINS (73)

Comme la Maurienne, les Galopins ont des hauts et des bas. Ouverte pendant douze ans en

tant que structure associative, la ludothèque de St-Jean de Maurienne est restée fermée trois ans avant de réapparaître en tant que structure municipale en 1995. La reprise est difficile car les enfants ont pris de nouvelles habitudes et pratiquent de nombreuses activités parallèles. L'éloignement géographique - il s'agit d'une intercommunalité de 10 communes - est également un handicap. Cependant des accueils de collectivités (centres de loisirs, garderie périscolaires) sont déjà en place et le développement de la ludothèque devrait se poursuivre.

LUDOBUS-LES LUDOTHEQUES DE HAUTE-SAVOIE

L'Association LUDOBUS-LES LUDOTHEQUES DE HAUTE-SAVOIE a été créée en 1986 à l'initiative de plusieurs associations, de la Maison de l'Enfance de Viry (74) et avec le concours financier du Conseil Général de Haute-Savoie, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Elle regroupe aujourd'hui 6 ludothèques associatives implantées en milieu rural et semi-rural : Thorens-les-Glières, Copponex, Saint-Julien-en-Genevois, Evires, Thônes et Viry.

Ludobus possède environ 900 jeux pour les enfants et les adultes. Ceux-ci sont stockés à Viry et répartis durant l'année en « stock » par association. Le stock est renouvelé chaque année et en plus des achats de jeux des échanges sont organisés entre les associations. ♦

LES ASTUCES DES LUDOTHECAIRES

Trois fois par an, l'Espace Ludo est ouvert en soirée et réservé aux parents. Ces séances sont l'occasion de rencontre entre les familles, de tester les jeux (avant Noël par exemple), d'échanges entre parents et animateurs en dehors de la présence de enfants.

A la Jarille, on photographie la famille entière avec un appareil à développement instantané lors de l'inscription. Les enfants peuvent ensuite venir seuls, ils sont facilement reconnus.

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES LUDOTHÉCAIRES 1996

«LE JOUET, OBJET CULTUREL DE L'ENFANCE : PASSÉ ET PRÉSENT»

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE MICHEL MANSON

CONSERVATEUR AU MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION, ENSEIGNANT À L'UNIVERSITÉ PARIS-NORD-VILLETANEUSE (DESS SCIENCES DU JEU).

Le patrimoine ludique

Le patrimoine ludique - celui que nous créons aujourd'hui par l'invention de nouveaux jeux comme celui qui a été créé par le passé - doit être un patrimoine vivant. Il est tout à fait important d'avoir conscience que c'est un patrimoine, et que vous pouvez puiser plus largement peut-être que vous ne le faites dans le patrimoine ancien car une bonne partie du ludique de ce patrimoine reste encore à vivre et à exploiter aujourd'hui. L'effort en ce sens n'est pas un refuge universitaire qui serait d'aller travailler dans le passé. Il n'y a pas d'être vivant sans mémoire qu'elle soit génétique, inconsciente, ou qu'elle soit consciente. Une société sans mémoire est une société profondément mutilée. Si l'on ne connaît pas sa mémoire du ludique, si l'on se coupe de son passé ludique, on se coupe de quelque chose d'important et de vital pour le présent.

L'objet jouet met en œuvre toutes les valeurs du système de représentation d'une société.

Tout objet est un objet social, c'est à dire qui touche tous les aspects de la société.

Les archéologues ont effectivement montré que l'étude de la vie matérielle permet par déduction et par confrontation avec d'autres sources de remonter à tous les autres aspects de la société. En partant de l'objet-jouet, si l'on redéfinit les configurations que cet objet entretient avec tous les

aspects d'une société, on est en fait invité à une relecture de la société à partir de cet objet-jouet.

Tous les historiens qui ont parlé de l'histoire de l'enfant, ceux qui se sont intéressés à l'histoire du jeu, se sont penchés beaucoup plus sur les discours, sur les textes, sur les valeurs - qui ne font pas partie des objets - que sur les objets eux-mêmes. Il me semble qu'il y a une carence intellectuelle que Baudrillard a bien montré en publiant son livre *Le Système des objets* où d'un seul coup la sociologie recouvrait que les objets étaient au cœur de configurations mentales et sociales et que l'on pouvait lire la société à partir de l'objet. Mais c'est relativement nouveau, ce n'est pas dans les habitudes de « penser l'objet ». L'objet est donné, on le regarde mais on ne le lit pas, c'est à dire qu'on n'y met pas de lecture intelligente ; il semble être offert et avoir dit tout ce que l'œil nous en apporte. Or ce n'est jamais vrai ! L'objet doit se décoder. Il est muni de tous les codes techniques, esthétiques, imaginaires du système de représentation d'une société, de tous ses usages, de tous ses emplois.

Le jouet est un objet technique : il faut des techniques, des matériaux, un savoir faire pour fabriquer un objet. Chaque société a ses capacités techniques.

Le jouet est un objet économique car s'il est fabriqué par des professionnels, il va être vendu, il entre sur un marché, il y a une clientèle. Ceci, n'est pas sans conséquences à en tirer quant à sa représentation en tant qu'objet, dans les discours que l'on tient sur lui.

Le jouet est un objet ludique qui est au cœur d'une activité que l'on appelle le jeu et pour laquelle l'historien est plus démuné que le psychologue, le sociologue ou le ludothécaire qui peut jouer tous les jours. L'historien bénéficie de peu de sources pour le jeu par rapport aux autres points : le technique, l'économique, le social, les représentations.

Un marché de l'enfance

Il n'y a une histoire du jouet « économique » qu'à partir du moment où il y a un marché de l'enfant. Avant, on trouve le « jouet écologique ». L'enfant, son grand-frère, le grand-père, les parents prennent dans la nature des bouts de bois, des cailloux, de l'eau... tout ce qui est à leur portée pour créer des objets de jeu. Objets qui disparaissent. Parfois les folkloristes, les ethnologues les attribuent à une région par exemple, les poupées coquelicots de la Beauce ou les jouets-végétaux dans le Poitou.

Un véritable marché de l'enfance sous-entend deux choses :

- il faut une certaine prise de conscience de l'enfance en tant que telle. Il n'y a pas d'histoire du jouet sans histoire de l'enfant.
- il faut des professionnels des jouets.

On distingue :

- le jouet artisanal à rayon d'action réduit : fabrication de jouets en marge d'un métier existant avec un rayonnement tout à fait local. Par exemple, le charpen-

tier qui avec des chutes de bois fabriquent des jouets pour les enfants du village pendant l'hiver. Un savoir-faire et des matériaux. N'importe quel professionnel peut dans le matériau qu'il sait travailler à faire » du jouet. Cela échappe à la lecture historique.

- le jouet artisanal à long rayon d'action : un artisan réalise de façon régulière du jouet pour un marché plus ou moins élargi. Par exemple, la fabrication des poupées antiques qui étaient diffusées tout autour du Bassin Méditerranéen ou les jouets de Nuremberg qui circulaient dans toute une partie de l'Europe. Ne confondons pas artisanal et quantité : on peut faire de l'artisanal en quantité importante.

- le jouet industriel : Cette étape de fabrication n'a jamais été atteinte par les sociétés avant la révolution industrielle occidentale.

III L'Antiquité

Avant le V^{ème} siècle avant JC, il n'existe aucune certitude d'une production artisanale en quantité importante. A ce moment-là émerge la figuration de l'enfant dans l'art grec avec des représentations sur des vases. Dans la littérature, les pièces d'Euripide, d'Eschyle, des personnages enfantins apparaissent.

Au moment où l'enfant semble pénétrer dans la littérature et dans l'art, on voit arriver des objets, des figurines en terre cuite, qui sont reproduites en grandes quantités puisqu'elles sont faites au moule. Les premières, qui sont réalisées avec de la terre venant de la région de Corinthe, n'ont qu'un seul moule pour la face, l'arrière de la figurine est plat; elles sont articulées de façon assez frustrées. Dans une pièce d'Aristophane, un homme raconte que la première somme

qu'il ait touchée pour sa participation à l'assemblée des citoyens, a été utilisée pour acheter un petit chariot à son fils : il existait donc bien un marché du jouet, de l'argent dépensé.

On trouve également des objets fabriqués par des spécialistes qu'on appelle des coroplastes - de Koré qui signifie à fois la virginité, la vierge et donc la fillette, et la poupée -. Ces poupées sont fabriquées dans des ateliers qui exportent, qui utilisent un réseau commercial parallèle au réseau des vases, des objets de luxe et des objets liés au culte. Ces objets circulent à travers tout le Bassin Méditerranéen. On retrouve les poupées de type corinthien en Mer Noire, en Afrique du Nord, en Espagne, en Italie du Sud. Mais on s'aperçoit que les poupées grecques sont « copiées » localement avec des matériaux régionaux.

Il y a donc dès l'Antiquité des professionnels et un « marché de l'enfance ».

Comment savoir si ces objets sont bien des jouets d'enfants ?

D'abord à cause de la cohérence de tout un ensemble d'éléments et en particulier de la structure de découverte et du rapport entre cette structure de découverte et l'enfant. Toutes les figurines articulées trouvées dans l'Antiquité, et que je nomme « poupées », sont trouvées soit dans des structures d'habitation (des maisons), soit dans des structures de tombe, soit dans une structure religieuse et une seule (un temple, qui correspond très exactement à la divinité à laquelle d'après un texte de l'anthologie palatine les jeunes filles grecques offraient leurs poupées la veille de leur mariage comme symbole de l'abandon du temps de la poupée, du temps de la virginité).

Ces poupées sont articulées (épaules, coudes, poignets, hanches, genoux), on peut faire bouger leurs membres. On peut donc se poser la question de leur fonctionnalité. Quel objet a besoin dans sa fonctionnalité de représenter la figure humaine et en même temps de pouvoir lui donner des positions différentes ? A l'exception de statues égyptiennes permettant de désigner le futur prêtre, on se méfie beaucoup des statues mobiles : on enserrait même de bandelettes les statues pour ne pas qu'elles puissent bouger, s'animer et faire des dégâts auprès des vivants (mythe de Dédale).

Animisme magique, animisme religieux, animisme enfantin du jeu dans lequel l'enfant libère son pouvoir d'imagination : il ne faut pas confondre ces différentes formes d'animisme.

Objets ludiques, objets magiques : polyvalence de sens dans un même objet

Quand des parents placent une poupée dans une tombe enfantine que font-ils ? Ils placent un objet familier auprès de l'enfant pour l'accompagner dans son voyage, c'est un objet protecteur de l'enfant.

Certaines figurines ont les attributs de divinités locales, à la fois divinités de la fécondité et de la petite enfance. Mettre entre les main de l'enfant une figure représentant la divinité, c'est un peu comme placer autour de son cou une médaille religieuse, même si les parents ne sont plus dans une logique de type magique.

La polysémie de l'objet ne doit pas nous bloquer dans une interprétation de l'objet jouet. Pour les poupées articulées, pour les petits chariots qui roulent, pour les chevaux à tirer, pour les billes ou les noix, pour tous les jeux de damier qui existent, pour les balles

et les ballons... il est évident qu'il s'agit de jouets, mais qu'ils étaient parfois investis d'un sens magique, religieux. Par exemple le son des clochettes et des grelots est sensé éloigner le mauvais œil, le mauvais esprit : les hochets que l'on agite, les amulettes, c'est une protection magique de l'enfant. Ces objets ne doivent pas être catalogués comme des objets magiques ; ils sont avant tout ludiques. Ce sont des objets qui sont mis en rapport avec l'histoire de l'enfant, qui sont bien le siège d'une technologie, d'un marché, dans lequel des investissements imaginaires peuvent se décoder en fonction de ce que l'on sait de l'histoire de l'art de l'époque, des courants esthétiques de la société.

▮ L'éclipse partielle du Moyen-Age

Si la poupée et les autres jouets ont existé pendant l'Antiquité, avec les invasions barbares ils disparaissent jusqu'au 12^{ème} siècle.

Il existe un rapport entre l'histoire du jouet et celle de la société, mais aussi avec la structure de la famille. Le jouet apparaît lorsque la famille est de type conjugal, lorsque son niveau de vie dépasse la survie économique. Il existe des sociétés sans poupées lorsque les petites filles doivent s'occuper des plus petits. Un type de jouet peut être absent d'une société à un moment donné parce qu'il n'y a pas de place pour cette activité. L'émergence d'un jeu est très souvent urbaine, liée à une bourgeoisie, et à une famille de type plus conjugale que celle de type « clan ».

Dans la période des invasions, et de la société féodale l'enfant est un être collectif. Ce qui compte c'est le lignage. L'enfant n'est pas au centre d'une relation familiale active avec les caractéristiques modernes d'une psychologie familiale. Progressivement avec le

développement des villes, la reprise du commerce, des échanges internationaux, la Hanse en Allemagne, les villes marchandes en Italie, on voit resurgir des jouets. La capitale du jouet est alors Nuremberg, plaque tournante entre les italiens, les allemands, les foires de Champagne en France, située dans une région très boisée et équipée en tour à bois, technique perfectionnée au 12^{ème} siècle et qui permet la fabrication d'objets tournés en grosses quantités (donc un abaissement des coûts). On assiste donc à la reprise d'un commerce d'artisanat à long rayon d'action au 14^{ème}/15^{ème} siècle.

L'ensemble des objets jouets pour une société donnée à un moment donné forme un parc. Le parc à jouet est un concept que j'emprunte à George Redde.

▮ Le parc à jouets : une évolution en arborescence

Si on tente de retrouver de façon empirique dans le parc de jouets les différentes « familles », on constate que presque toutes sont déjà présentes dans l'Antiquité. Ce qui manque, c'est la variété des types et des sous-types. L'histoire du jouet est l'histoire d'une arborescence. Celle-ci part de formes simples qu'on a pu inventer dans le jouet écologique ; avec le passage du jouet écologique au jouet artisanal et l'utilisation d'un mode de fabrication autre de nouvelles ramifications apparaissent, et ensuite, avec le jouet industriel, l'interaction est constante entre la technique, le fabricant et l'objet.

Au départ, on joue à tous les jeux anthropomorphiques avec la poupée. Puis on a créé des univers : des petits soldats pour les garçons par exemple ; aujourd'hui, les playmobil, les poupées mannequins, ou les poupées Corolle. Soit

on s'investit dans le ludique, et alors on « entre » dans l'objet : c'est la poupée affective, soit on est un maître du jeu, un démiurge, et on crée des scénarios.

Lorsqu'il n'y avait qu'un seul objet, on faisait tout avec le même. Notre société et toute l'histoire du jouet montrent que pour la même famille, on découvre constamment des potentialités ludiques nouvelles et qu'il n'y a pas d'autres innovations dans le jeu et dans le jouet que de chercher aujourd'hui dans quel secteur on peut avoir un ressort ludique qui n'a pas encore été exploité. ♦

Pour en savoir plus

MICHEL
MANSON

⇒ « Les poupées antiques » dans *Jouer dans L'Antiquité*, Catalogue d'exposition, nov 1991-fév 1992, Marseille, Musée de Marseille et Réunion des Musées nationaux, 1991, p54-58

⇒ « Les poupées antiques » dans *les Dossiers d'Archéologie*, n°188, fév 1992, p48-57

⇒ « Les poupées au fil des siècles... de l'Antiquité à la fin de l'Ancien Régime », dans *Poupées, un monde extraordinaire au Château de la Poupée*, hors série n°6 de l'Estampille, l'objet d'art, 1993, p22-29

MARTINE
GLAUMAUD-CARRE

⇒ « Jouets d'hier, enjeux d'aujourd'hui » dans *Plaisirs d'enfances*, Paris, Syros, Collection I.D.E.F.

LIRE LIRE JOUER JOUER VOIR VOIR LIRE LIRE JOUER JOUER

A JOUER A JOUER

JEUX D'ICI ET D'AILLEURS

Réalisation: Ampli-Junior

Editions Jeunes Années 10-14, rue Tholin 75020 Paris
Tél : 01 44 64 21 00 - Prix: 360 FF

Ampli Junior-Liège a réalisé une valisette de 20 Jeux dans le cadre de la Campagne Européenne de la Jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'anti-sémitisme et l'intolérance. Elle est accompagnée d'un dossier pédagogique destiné aux éducateurs.

Le Surakarta, l'Awithlaknannai, l'Evanewa... des noms impossibles à prononcer mais des occasions de s'amuser et de partir à la découverte des autres cultures en pratiquant des jeux originaires des 5 continents.

A VOIR A VOIR

LES DROITS DE L'ENFANT

Production :Théâtre Fetoafou et Cinaps

Contact: Théâtre Fetoafou 17, rue des Tiphaines
91 240 St-Michel-sur-Orge

« Il est interdit de séparer un enfant de ses parents »,
« un enfant sans ses parents est complètement vulnérable », « il doit pouvoir revenir dans son pays d'origine sans entrave, choisir ou non une religion »...

Le conseil municipal des enfants de Massy et le théâtre Fetoafou ont réalisé ensemble cette « comédie-ciné-musicale » pour expliquer la Convention Internationale de Droits de l'Enfant aux enfants. Certaines scènes sont jouées par des enfants, d'autres prises sur le vif. Tous les thèmes délicats sont abordés : la différence, l'adoption, le handicap, les parents « indignes » ou indifférents à leur progéniture, le droit d'aller à l'école, etc. Les revendications de la charte pour le respect des enfants sont rappelées. De jeunes enfants parlent à d'autres enfants. Et le message passe en chanson et avec humour.

d'après la sélection d'Enfant d'abord n°207

VOIR VOIR LIRE LIRE JOUER JOUER VOIR VOIR LIRE LIRE

A LIRE A LIRE

LUDOSCOPE 96

prix unitaire : 50 FF + port

Il s'agit du premier catalogue français d'analyse de jeux et de jouets réalisé par des ludothécaires, pour des professionnels et des parents. 100 jeux et jouets distribués en France ont été choisis selon des critères d'intérêt retenus par les ludothécaires.

Les analyses à partir du système ESAR sont assorties d'informations précises (description matérielle, principe du jeu, lieu de distribution, indication de prix, intérêt pour des personnes handicapées).

Il faut saluer ici le travail remarquable accompli par Quai des Ludes qui fournit avec le Ludoscope 96 un outil à tout éducateur, professionnel ou parent préoccupé par la qualité des moments de jeu en famille, à l'école, au centre social, en crèche...

Le Ludoscope sera en vente sur le stand ALF au Salon du Jouet. Vous pouvez également vous le procurer en vous adressant à Quai des Ludes 42, Quai Perrache 69002 LYON

L'INTELLIGENCE DES BÉBÉS EN 40 QUESTIONS

Roger LECUYER

1996 - DUNOD - 144 p - 78 FF

A partir de quel âge bébé reconnaît-il ses parents? Est-il important que bébé soit actif? Ce sont deux des quarante questions posées dans cet ouvrage destiné aux parents et aux professionnels.

L'auteur, Roger LECUYER, professeur de psychologie spécialisé dans l'étude du comportement et le développement du jeune enfant, un scientifique donc, réalise l'exploit de transmettre son savoir dans une langue simple et pleine d'humour.

Alors que dans les ludothèques les accueils d'assistantes maternelles accompagnées de tout-petits se multiplient, les ludothécaires trouveront ici un livre qui fait le point sur l'état des connaissances relatives au développement du bébé.

d'après la sélection d'Enfant d'abord n°207

L'ALF DANS LES REGIONS

AQUITAINE
Tél. 05.56.95.34.56

AUVERGNE
Tél. 04.73.84.31.62

HAUTE-NORMANDIE
Tél. 02.32.25.09.12

ILE-DE-FRANCE
Tél. 01.40.44.53.33

LORRAINE
Tél. 03.83.28.76.88

MIDI-PYRENEES
Tél. 05.61.71.75.30

NORD-PAS-DE-CALAIS
Tél. 03.20.51.66.67

PACA
Tél. 04.93.07.99.60

PAYS-DE-LA-LOIRE
Tél. 02.40.66.04.50

POITOU-CHARENTES
Tél. 05.49.71.08.79

RHÔNE-ALPES
Tél. 04.76.21.96.06

RETROUVEZ LES COORDONNÉES COMPLÈTES DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES SUR LE 3615 LUDOTEK



LES LOGICIELS JOUENT LE JEU

Un grand bravo à la ludothèque de la Roche-sur-Yon (Vendée) gagnante du jeu concours organisé par la société AGISI qui conçoit et commercialise des logiciels informatiques pour ludothèques.

C'est sa proposition de nom pour le nouveau logiciel qui a été retenue et elle est donc équipée gratuitement de Pret'Lud.

La ludothèque Interlud de Tours reçoit la version junior de ce logiciel.

SALON DU JOUET 97

**Parc des Expositions
Paris-Nord Villepinte Hall 6
du 23 au 27 Janvier 1997**

Comme chaque année l'ALF sera présente au Salon International du Jouet. Venez nous retrouver sur notre stand (Allée des Associations) dès votre arrivée au Salon afin de participer à notre

sélection « Coups de Cœur des Ludothécaires ».

La commande des badges se fait auprès du Service Visiteurs du Salon du Jouet au 01 40 16 25 84.

DATES A RETENIR

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ALF
LE SAMEDI 25 JANVIER 1997**

de 9 h à 13 h 30
**Centre André Malraux
112, rue de Rennes
75006 Paris**

AGENDA ALF

Afin de mieux correspondre à vos attentes et au rythme « scolaire » des ludothèques, **l'Agenda ALF débutera désormais en Septembre.**

Il sera envoyé aux ludothèques adhérentes dans le courant de

l'été. Les participants à notre université d'été en auront la primeur à Parthenay en Juillet !

UNIVERSITE D'ETE

L'Université d'Eté des ludothécaires se tiendra du **Lundi 7 au Vendredi 11 Juillet 1997.**

Comme les années précédentes elle aura lieu à Parthenay (79) lors du Festival du Jeu.

PETITE ANNONCE

La ludothèque de Maisons-Laffitte (78) qui ouvrira au printemps 97 recherche un(e) ludothécaire en CES à mi-temps pour travailler avec une association de bénévoles participant activement à l'animation.

Candidature à adresser à :
Monsieur le Président du CCAS
Mairie de Maisons-Laffitte
78 600 Maisons-Laffitte

ATTENTION ! POUR RECEVOIR LA LETTRE ALF, VOUS DEVEZ VOUS ACQUITTER DE VOTRE ADHÉSION 1997

FICHE D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES

Ludothèque :
Adresse :
.....
CP : Ville :
Tel :
Nom du responsable :
Fonction ou profession :

Tarifs Adhésions

1997

Individuelle : 150F

Ludothèque : 300F

L'adhésion se prend auprès de votre association régionale (s'il y en a une dans votre région) ou auprès de l'ALF, au Siège Social, dans les autres cas.

J'adhère à l'Association des Ludothèques Françaises et je joins le montant de mon adhésion, soit..... en date du

Signature du responsable :

Joindre votre règlement ou bon de commande à l'ordre de :

ALF - 7, IMPASSE CHARTIÈRE - 75005 PARIS

Le prix de l'adhésion comprend l'abonnement à **LA LETTRE ALF**

Pour tout renseignement,
**ALF - Siège Social
7, impasse Chartière
75005 Paris
Tél. 01 43 26 84 62
Fax 01 43 26 81 73**

